



Pour renforcer son action en faveur de l'environnement, l'établissement a décidé, dans le cadre de sa démarche d'Agenda 21, de faire du Parc de la Villette une Oasis Nature, « label » décerné par l'association Humanité et Biodiversité. Cette association présidée par Hubert Reeves, agit pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans toutes les activités et pour le renforcement des liens existants entre humanité et biodiversité. À ce titre, elle promeut, auprès de tous, la création d'Oasis Nature, espaces de nature favorables à la faune, à la flore et participant à la constitution de trames écologiques.

Une Oasis Nature, c'est un jardin, un parc, un balcon, une terrasse, où la nature est respectée et où la biodiversité s'épanouit.

Quelques fleurs suffisent pour faire revenir coccinelles, abeilles et papillons... Aux oubliettes les grandes surfaces de gazons ras uniformes, les longues haies de thuyas et autres « déserts verts », finis les pesticides et la chasse... Optez pour une haie champêtre, une prairie fleurie, un potager bio... Accrochez quelques nichoirs, installez des abris à insectes, créez une mare... Quelques mètres carrés suffisent à l'apparition d'une flore et d'une faune riches et variées !

Pourquoi créer une Oasis Nature ?

Créer une Oasis Nature, c'est l'occasion de redécouvrir les beautés de la nature et de s'offrir un petit coin de paradis, parce que l'avenir de la biodiversité nous concerne tous et que nous pouvons tous agir ! C'est peut-être un grain de sable à l'échelle de la planète, mais cette action simple est efficace pour enrayer la dégradation de la biodiversité locale.

Créez votre Oasis !

L'association Humanité et Biodiversité est là pour vous aider. Lancez vous, la nature vous le rendra !

Contact : 01 43 36 04 72

Charte Oasis Nature et infos sur www.humanite-biodiversite.fr

LE PARC ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Parc de la Villette a fait du développement durable un axe majeur de son projet d'établissement. En rédigeant son propre Agenda 21, le Parc confirme sa volonté de concilier protection de l'environnement, développement économique et progrès social dans l'exercice de ses missions d'animation, de programmation culturelle, d'exploitation et d'aménagement.

Aménagements durables et accessibles

Le Parc a lancé un vaste programme de modernisation et de mises aux normes de ses espaces bâtis et de ses composantes paysagères afin d'en améliorer l'accessibilité et les performances énergétiques. Depuis trois ans, les préconisations des audits énergie, eau et accessibilité irriguent tous les programmes de travaux.

Programmation culturelle

La programmation culturelle développe des projets où se mêlent thèmes environnementaux, dispositifs participatifs et exigence artistique. En 2013, l'artiste japonais Tadashi Kawamata, soucieux du respect de l'environnement comme des créations participatives, concevra pour une prairie du Parc « Collective Folie », haute tour en bois qui sera construite collectivement et avec des matériaux de récupération.

Résidences d'artistes

Le Parc de la Villette poursuit une politique volontariste de résidences d'artistes à travers plusieurs programmes d'accompagnement. Ces dispositifs de soutien contribuent à préserver la diversité culturelle et à valoriser des pratiques artistiques qui sont au cœur des enjeux du développement durable du Parc.

Diversité des publics

Depuis sa création, le Parc de la Villette a inscrit la relation à ses publics au cœur de ses missions. Il s'agit de rassembler les personnes dites éloignées de la culture tout en favorisant la diversité.

LE PARC DE LA VILLETTE ET LA BIODIVERSITÉ

PARC LA VILLETTE

Photo de couverture © L. Gueneau - Graphisme Sophie Lavole - Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement - Certification PEFC/10-31-945

Parc de la Villette 211, avenue Jean-Jaurès 75935 Paris cedex 19
www.villette.com

De nombreux projets écologiques en faveur de la biodiversité ont été lancés en 2012, prolongeant les préconisations de l'association Humanité et Biodiversité.

Prairies fleuries

Espaces indispensables à l'équilibre de la nature, les prairies sont des refuges et des bases de reconquête pour le patrimoine floristique, les insectes et la faune.

Sur le parc : 5 000 m² de prairies fleuries

Diversification des haies

Les haies diversifiées protègent, nourrissent et abritent de nombreuses espèces. Elles ont également une action de microclimat et de corridors écologiques.

Sur le parc : 500 mètres linéaires de haies mono-spécifiques sont diversifiées

Réalisation d'inventaires entomologique, ornithologique et floristique

Disposer de données précises quantitatives et qualitatives sur l'état de la biodiversité est essentiel afin de définir des méthodes de gestion adaptées. Les inventaires menés sur plusieurs années permettent de mesurer l'évolution de la biodiversité.

Sur le parc sont réalisés des inventaires entomologique, ornithologique et floristique

Réhabilitation des talus

Les talus sont fortement fréquentés, à l'ombre, et subissent une érosion accrue. Les talus ont les mêmes vocations que les prairies et les haies. En effet, ils apportent gîte et couvert à de nombreuses espèces animales. Un couvert végétal permet de limiter l'érosion.

Sur le parc : 500 mètres linéaires de talus sont en cours de réhabilitation

Nichoirs

De nombreux sites répartis sur le Parc accueillent des nichoirs. Ces nichoirs favorisent l'installation de différentes espèces d'oiseaux mais également, nous l'espérons, de chauve-souris.

Sur le parc : 37 nichoirs à oiseaux et 5 à chauve-souris

Hôtels à insectes

Ces hôtels sont destinés à attirer les insectes, les retenir, leur offrir un gîte permettant de se reproduire.

Sur le parc : 5 hôtels à insectes

La protection de la biodiversité est une des priorités environnementales du Parc de la Villette. Aujourd'hui, la biodiversité devient un enjeu à partager avec tous, et à valoriser à travers des actions de sensibilisation et de communication.



Avec le « label » Oasis Nature, le Parc de la Villette poursuit son engagement pour la biodiversité, qui s'était déjà traduit par de nombreuses actions concrètes.

Les jardins passagers

Ilots naturels au cœur de la ville, les jardins passagers, créés en 2001, sont ouverts à la vie de quartier et constituent un lieu de rencontre et de transmission pour tous. Véritables jardins en mouvement, ils n'ont de cesse d'entretenir le dialogue avec le vivant à travers des cycles de jardinage, des parcours artistiques et de nombreux ateliers destinés à sensibiliser les publics aux questions écologiques. Depuis mai 2011, leur surface a été portée à 3 000 m² et grâce aux travaux réalisés, toutes les personnes en situation de handicap peuvent y accéder.

Les populations d'abeilles en milieu urbain favorisent la pollinisation, les jardins accueillent plusieurs ruches et produisent un miel exquis.

Labellisés Ecocert, les jardins passagers mettent en scène une grande variété d'écosystèmes abritant une biodiversité peu commune en milieu urbain.

Les circulations douces

Plusieurs initiatives ont été engagées pour encourager les circulations douces :

- le pont flottant mobile réunit chaque année les deux rives du canal de l'Ourcq tout en pivotant pour le passage des péniches. Il facilite la traversée de tous les publics : familles avec poussette, cyclistes, personnes âgées, PMR. ...
- pour les cyclistes, des goulottes sont installées sur le pont de la galerie de la Villette pour le franchissement du canal ; une vingtaine d'emplacements de stationnement sont aménagés à des endroits stratégiques, et des stations Vélib' à l'intérieur et à toutes les entrées du Parc.

L'éco-responsabilité dans la gestion des espaces verts...

Le Parc de la Villette gère également ses propres espaces verts : utilisation de plantes vivaces, fleurissement au moyen d'espèces végétales locales, attention portée à l'origine des semis, utilisation du compost produit localement, limitation de l'usage des pesticides dans un objectif proche de « zéro produit phytosanitaire » et en dix ans réduction de moitié de la consommation d'eau.